PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Si vous êtes bénéficiaire du RSA, nous fournir <u>uniquement</u> l'attestation de la CAF
- Si vous vivez seul(e) et êtes bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé ou de l'Allocation Solidarité Spécifique,

nous fournir uniquement le justificatif Pôle Emploi et/ou l'attestation CAF.

Si vous disposez d'un dossier de surendettement, nous fournir <u>uniquement</u> le plan d'apurement.

Pour toute autre situation, nous fournir les documents suivants :

Pour les ressources,

- ⇒ Dernier bulletin de salaire (ou les 3 derniers mois pour revenus variables)
- ⇒ Notification ASSEDIC
- ⇒ Indemnités journalières (relevé sur un mois)
- ⇒ Attestation CAF
- ⇒ Pension alimentaire

Pour les charges,

- ⇒ Dernière quittance de loyer
- ⇒ Assurance Habitation
- ⇒ Dernière facture EDF-GDF
- ⇒ Dernière facture d'eau

- ⇒ Impôts